

Le vingt-neuf juillet deux mil vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 16 Juillet 2021, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM

ALBERT (TORTERON)
AMIOT (Cours les Barres),
BEZE (La Guerche sur l'Aubois),
BREYER (Le Chautay)
CADIOT (Jouet sur l'Aubois),
COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois)
COURZADET (La Chapelle Hugon)
DE BARTILLAT (Apremont sur Allier)
DE VILLELE (Marseilles lès Aubigny)
DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois),
DUCROT (Cuffy),
FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois),
GIOT (La Chapelle Hugon),
HURABIELLE (Cuffy),
LAURENT (Jouet sur l'Aubois)
LORRE (Cuffy),
MANCION (Cours les Barres),
PAQUET (La Guerche sur l'Aubois)
POUGNET (La Guerche sur l'Aubois),
RODRIGUES (Torteron),
SAUVAGNAT (Torteron)
THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY)

EXCUSES : MMES ET MM

AUTIER (Apremont sur Allier)
BEATRIX (Germigny l'Exempt)
BONDOUX (Cours les Barres),
BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois),
BUISSON (Germigny l'Exempt)
DELASSUS (Le Chautay)
HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly),
LIANO (Menetou-Couture),
MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois),
RATILLON (Menetou-Couture),

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM

MOUTON (Marseilles lès Aubigny), à J. DE VILLELE
MOREAU (La guerche sur l'Aubois) à M. POUGNET
PRUVOST (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT

SECRETAIRE : Mme ALBERT

(Soit membres 22 titulaires et 3 procurations = 25 votants) Majorité à 13

M. le Président accueille les participants et annonce les procurations établies par les délégués absents.

Le procès-verbal de la réunion du 24 juin est adopté sans observation.

M. HURABIELLE informe qu'une délibération supplémentaire est à ajouter à l'ordre du jour, concernant l'admission de créances éteintes sur le budget Ordures Ménagères. Le Conseil communautaire accepte cette modification.

ORDRE DU JOUR :

- Accueil des délégués et élection du secrétaire de séance.
- Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du conseil communautaire du 24 juin 2021

FINANCES

- **Décision n°1** : Répartition du FPIC
 - Il vous sera demandé de voter la répartition du fonds de péréquation intercommunal et communal.

MODIFICATION STATUTAIRE

- **Décision n°2** : Transfert de compétences
 - Il vous sera proposé de voter une modification statutaire, dans le cadre du transfert de compétence à la communauté de communes de l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat.

MAISON DOMOTIQUE

- Point sur le projet / Résidence Séniors

SMIRTOM

- Présentation du rapport d'activité du SMIRTOM et du rapport annuel de BRANGEON

Point sur les dossiers en cours

- **Questions diverses**

M. Le Président félicite Mme PRUVOST, élue suppléante de M. Méchin, aux élections départementales.

Il félicite aussi M. BEATRIX, élu Conseiller régional délégué auprès du vice-Président délégué au Climat, aux transformations écologiques et sociales, à l'ESS et à la vie associative chargé de l'Efficacité énergétique, et ajoute que c'est une chance pour le territoire, et un appui concernant la problématique médecin.

DECISION N°1 : FINANCES/CREANCES ETEINTES (DEL55/2021)

Considérant la demande du Comptable Public concernant les carences pour une redevance de déchets ménagers non recouvrée au titre de l'année 2013-2014,

Considérant l'avis de la commission de surendettement des particuliers du Cher,

Monsieur le Président propose d'admettre en créances éteintes la somme de 421.56 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- **ADMET** en créances éteintes la somme de 421.56 € relative à une redevance émise en 2013 et 2014 sur le budget des déchets ménagers - compte 6542.

DECISION N°2 : REPARTITION DU FPIC (DEL 56/2021)

VU le circulaire en date du 18 juin 2019, relative à la répartition du FPIC entre la collectivité et les communes membres,

VU la proposition de répartition de droit commun établi par la Préfecture,

M. le Président suggère d'adopter la répartition « dérogatoire libre » de la façon suivante :

COMMUNES	MONTANT
APREMONT	843
COURS LES BARRES	19 096
CUFFY	20 497
GERMIGNY L'EXEMPT	5 737
JOUET SUR L'AUBOIS	22 218
LA CHAPELLE HUGON	8 308
LA GUERCHE SUR L'AUBOIS	49 011
LE CHAUTAY	4 862
MARSEILLES LES AUBIGNY	8 111
MENETOU COUTURE	8 131
ST HILAIRE DE GONDILLY	2 488
TORTERON	17 011
CDC PORTES DU BERRY	111 578
TOTAL	277 891

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré,

- ACCEPTE à l'unanimité des présents, la répartition « dérogatoire libre », telle qu'elle est proposée.

M. HURABIELLE ajoute que les délibérations concernant la CLECT ont été prise en conseils municipaux, et qu'une réunion devrait être programmée en présence des services fiscaux, mais que celle-ci sera prévue plus tard.

DECISION N°3 : MODIFICATION STATUTAIRE (DEL 57/2021)

M. Le Président informe que la CDC des Trois Provinces a déjà effectué ce transfert de compétence. Il ajoute que la CDC ne démunie pas les communes de cette compétence, mais que cela va permettre à tous d'être éligibles sur le territoire.

ARRIVEE DE M. DUCROT 18h50

Monsieur le Président expose au conseil communautaire l'intérêt de transférer la compétence Opération programmée de l'amélioration de l'habitat à la Communauté de Communes,

Vu les articles L.5211-17 et L.5211-20 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2007 portant création de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois :

Vu les statuts de la communauté de Communes des Portes du Berry,

Considérant que le conseil communautaire doit prendre une délibération relative aux modifications ; cette délibération est ensuite notifiée aux maires des communes membres et chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer à compter de la notification, passé ce délai l'avis est réputé favorable ;

Considérant que les modifications statutaires sont approuvées par délibérations concordantes du conseil communautaire et des communes membres se prononçant dans des conditions de majorité qualifiée ;

Il est proposé de modifier les statuts de la communauté et d'insérer et modifier au titre des compétences obligatoires exercées la compétence suivante :

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Il est proposé aux membres du conseil :

- d'approuver le transfert de la compétence Opération programmée de l'amélioration de l'habitat à compter du 1er janvier 2022
- d'adopter les nouveaux statuts de la communauté de communes annexés à la présente délibération
- de notifier la présente décision au Maire de chacune des communes membres, les Conseils municipaux devant être obligatoirement consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification (*selon les articles L 5211-17 ou L 5211-20 du CGCT*) ;
- de demander à Monsieur le Préfet du Cher, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des présents, d'approuver cette modification statutaire et valide ce transfert de compétence.

POINT SUR LE PROJET DE MAISON DOMOTIQUE A TORTERON

M. le Président informe qu'un article est paru dans le Berry républicain à ce sujet, et qu'une réunion de terrain a eu lieu le 7 juillet avec le directeur et le Président de l'office Val de Berry, ainsi que l'architecte. Il ajoute que le permis de construire devrait être déposé au cours de septembre ou octobre et que la construction devrait démarrer au mois de mars ou avril 2022.

BILAN ANNUEL DU SMIRTOM

M. Le Président informe de l'envoi du bilan annuel en pièce jointe de la convocation au conseil. Il demande aux conseillers s'il y a des questions. Il informe que la CDC Loire Vauvise a des communes dans différents syndicats, et qu'ils sont en train d'étudier plusieurs propositions de différents syndicats.

Point sur les dossiers en cours

TRAIBID : L'entreprise est intéressée pour acheter une parcelle de terrain. M. HURABIELLE informe que dans le cas de cette vente une étude de sol devait être réalisée, et qu'un devis a été demandé à Géocentre.

PLUI : M. Le Président rappelle que le PLUI a été déposé en Préfecture fin mai, avec un délai de modification au 30 juin. L'adoption a été publiée dans le Berry Républicain le 2 juillet 2021, pour une application au 6 juillet. Il ajoute qu'un délai supplémentaire de deux mois s'ajoute, si un administré souhaitait déposer un recours.

GEDICOM : M. LE Président informe que GEDICOM change de nom pour F24 France.

PLAN DE SAUVEGARDE : M. Le Président rappelle qu'un plan communal de sauvegarde doit être mis en place sur chaque commune. Une réflexion est en cours concernant la mise en place d'une cellule composée de 2 personnes par commune, pour appui des plans communaux de sauvegarde, pour élaborer un tronc commun à l'échelle de la CDC pour les DICRIM. M. Le Président donne lecture d'un article concernant l'obligation d'un PCS pour les intercommunalités en discussion à l'Assemblée Nationale.

AGENT INSTRUCTEUR : M. Le Président informe le conseil du départ en retraite de Mme CORDIER. Il sera donc nécessaire de prendre une délibération autorisant la signature de la convention de mise à disposition de Mme RACAUT, à compter du 1^{er} janvier 2022.

FETES ET CEREMONIES : M. Le Président informe le conseil d'une délibération prise en conseil municipal, spécifiant les dépenses à imputer au compte 6232 comme suit :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'engager annuellement sur l'article 6232 du budget principal (fêtes et cérémonies) :

Les dépenses suivantes, permettant à hauteur de 150 euros d'honorer toutes personnes ayant œuvré pour la Communauté de Communes, ainsi que les agents :

- Fleurs et cadeaux offerts à l'occasion d'événements familiaux (mariage, naissance...)
- Fleurs et cadeaux offerts à l'occasion d'événements liés à la carrière (remise de médailles, départ à la retraite, mutation...)
- Couronnes, gerbes et plaques lors d'obsèques

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- **ACCEPTE** l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies dans la limite des crédits inscrits au budget.

ANTENNE ORANGE : M. Le Président informe que l'antenne ORANGE à Jouet sur l'Aubois, pour laquelle M. LAURENT avait interpellé Madame la Sous-Préfète n'est toujours pas branchée.

MEDECINS : M. Le Président informe que le dossier pour une demande médecin salarié auprès de la Région est complet. M. HURABIELLE compte sur M. BEATRIX pour accompagner et soutenir cette demande.

BATIMENT ENFANCE : M. Le Président rappelle que l'investissement de base pour la construction du bâtiment enfance comprenait aussi l'aménagement intérieur, mais qu'à l'étude du marché un surcoût a été constaté, et il a été décidé de supprimer le lot aménagement. Il informe qu'une demande de subvention a été faite à la CAF, et remercie Laurence pour le montage de dossier, puisque 21 700 euros ont été accordés pour l'aménagement du bâtiment sur un montant subventionnable de 26 829 euros. Il ajoute que les soldes de subventions concernant la construction du siège et du bâtiment, sont tous versés.

VIDEO PROTECTION : M. Le Président informe que la mise en place du système de vidéo protection devrait commencer en septembre. L'entreprise CITEOS réalisera les travaux commune par commune. Il rappelle que le suivi est effectué par la Cabinet Merlin. M. HURABIELLE demande aux communes de bien vouloir transférer les arrêtés préfectoraux autorisant l'installation d'un système de vidéo protection sur la boîte mail de la CDC.

ETUDE FILIERE BOUE : M. Le Président informe qu'une réunion aura lieu le vendredi 6 août, à 9h30 au siège de la CDC, en présence d'IRH, pour la présentation de l'étude.

GEMAPI : M. Le Président rappelle la prise de délibération en date du 20 mai 2021 des 3 CDC concernées. Il ajoute qu'un Amendement a été proposé par M. POINTEREAU et accepté par le Sénat avec avis favorable du Gouvernement afin que la gestion des digues domaniales puisse être confié à l'Etablissement Public Loire. Il souhaite que les Députés aillent en ce sens.

Tour de table

M. DUCROT informe d'une fuite au bâtiment enfance. M. SAUVAGNAT a vu avec Eugénie et l'entreprise concernée a été prévenue.

M. SAUVAGNAT ajoute qu'il est nécessaire de recruter une personne sur un mi-temps d'une durée de 12 mois, pour l'entretien des bâtiments. Des entretiens ont été réalisés, et une personne a été retenue.

Mme BEZE rappelle que le forum des associations a lieu le 29 août de 14 à 18h, qu'il est ouvert au public et ouvert à toutes les associations de la CDC. Un repas est organisé par le comité des fêtes. Elle demande aux élus de relayer l'information.

Mme BEZE ajoute que ce dispositif est en lien avec le dispositif AVAL (Appui Vie Associative Locale), en essai sur 3 Régions dont la Région Centre Val de Loire. Il consiste à faire le lien entre le Département et les Associations. Elle ajoute que ce dispositif entre dans le cadre de La CTG et le livret d'accueil en préparation. Elle demande aux communes de lister leurs associations, services existants et commerçants pour OCTOBRE et demande à un conseiller supplémentaire par commune, en responsabilité des associations et festivités, de se joindre à cette rédaction.

M. PAQUET informe de la distribution de la dépêche du SMIRTOM, et informe que les habitants sont satisfaits. M. HURABIELLE informe que la prochaine paraîtra en octobre.

M. DUCASTEL informe de la livraison des bulletins, et ajoute que le prochain paraîtra en décembre 2021, puis en juin 2022. Il ajoute qu'il a reçu le nouveau Commandant de la Brigade de La Guerche Sur l'Aubois, l'Adjudant HAUTY.

M. SAUVAGNAT informe que la Maison de Santé a subi une surtension qui engendre environ 16 000 € de réparation. EDF se désengage de toute responsabilité puisqu'il n'y aurait pas eu de problème sur le secteur.

M. HURABIELLE annonce que le prochain bureau des Maires aura lieu le 30 août 2021, à 18h30 au siège de la CDC.

FIN DE SEANCE 21h.

